CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E73204** **VALABLE JUSQU'AU** **08/04/2027**

ÉDITÉ LE 10/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2004

Raison sociale : ZAMORA JACQUES SARL

Forme juridique : SARL

Capital : 18 000

7 RUE DE LA CALE
ZA SAINT FREDERIC
64100 BAYONNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 48023233900030

Siret : 480 232 339 00030

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7154320

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 640691J1244000/001 547522/4

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 640691J1244000/001 547522/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 59 93 91 16 **Fax :**

Portable : 06 32 43 57 42

Responsabilité légale :
ZAMORA JACQUES GÉRANT

Site Internet : http://www.zamora.fr

E-mail : contact@zamora.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 353 803 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie	12	03/04/2025
2183	Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine	12	03/04/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 09:06

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.